



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 19 janvier 2012

La Poste – Distribution

PRIME FACTEUR D'AVENIR

Les facteurs ont bien travaillé en 2011, mais ils ne seront pas récompensés

Le 5 janvier, la Direction du Courrier recevait les syndicats pour «présenter» la prime facteur d'avenir pour 2012.

Dans sa logique de rentabilité, de non reconnaissance financière du travail des postiers, La Poste persiste et signe.

Deux niveaux de critères ont été déclinés par La Poste comme les années passées mais toujours plus inaccessibles.

Au niveau national, ils sont :

- taux d'instances Lettre Recommandée et Colis,
- le nombre d'accidents de travail ou de service,
- les jours de tournées partagées.

Pour la CGT, ces critères ne sont pas acceptables.

Un facteur n'est pas responsable de l'absence d'un usager.

Un facteur ne doit pas être pénalisé lorsqu'il est victime d'un accident de travail. (Il n'y a pas de consensus unanime sur le sujet, l'UNSA voulant la différenciation entre accident responsable et accident non responsable).

La sécabilité, son extension outrancière, doivent disparaître des organisations de travail.

D'une façon générale, une prime ne doit pas être assujettie à la dégradation des conditions de travail ou cautionner une politique de destruction de l'emploi.

Au niveau local.

Les critères locaux retenus seront à choisir (2 parmi la liste) et pourront être différent d'une équipe à une autre :

Pour l'axe développement :

- taux de réclamation
- taux de rétablissement réexpédition
- apport et réalisation de chiffres d'affaires

Pour l'axe vie au travail :

- respect des consignes de sécurité
- contribution du projet d'établissement
- mise en œuvre des bons gestes et postures

Pour l'axe performance :

- taux de restes
- amélioration du raccordement postal
- mise à jour en continu de GEOPOINTS



Tout comme au niveau national, les critères locaux ne sont pas acceptables.

Une prime ne peut pas servir à introduire la concurrence entre les agents ou des équipes de postiers.

La Poste dit que rien n'est négociable, pourquoi nous réunit-elle, si elle prend des décisions de façon unilatérale ? Voudrait-elle nous rendre complices, aux yeux du personnel, de ses décisions ? Pour la CGT, c'est négatif. Notons que cette prime n'a pas été réévaluée depuis sa création en 2008 et qu'il est illusoire qu'elle puisse être versée dans son intégralité.

Rappelons quelques chiffres qui donneront toute la mesure de son absence de considération pour son personnel.

Augmentation de la prime facteur d'avenir: 0 %.

Augmentation des salaires :

- Contractuels, proposition de La Poste au 13 janvier : 2,1 % soumis à signature des organisations syndicales
- Fonctionnaires : 0 %

Budget de La Poste 2011 :

- Résultat d'exploitation : 641 millions d'euros
- Chiffre d'affaires consolidé: 21 milliards. Soulignons que ce budget réalisé l'a été au-delà des objectifs fixés (+ 9 % par rapport à 2010).

En résumé, les critères sont de plus en plus sévères pour l'obtention de la prime facteur d'avenir et réduisent son montant à peau de chagrin.

La CGT a de nouveau exigé le paiement immédiat d'une prime de 400 €uros sans condition d'obtention sur la base des dividendes empochés par l'Etat pour l'exercice 2011.

La prime facteur d'avenir, proposée par La Poste, est un mirage et ne répond en rien aux besoins et attentes des postiers ! Nous notons que la moyenne perçue au cours des dernières années n'équivaut pas à la moitié de la prime ! Exigeons partout l'attribution, sans condition, d'une prime facteur d'avenir et le versement immédiat de 400 €uros quelle que soit la fonction occupée.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	